CDEN de l'Aude, 19 janvier 2022

Compte-rendu du SNALC

Présents :

(Ayant participé à ce conseil par visioconférence, nous n'avons pas vu tous les autres membres participants.)

M. Gasparini (Vice-Président du Conseil Départemental, président de la commission Education et collèges)

Mme Vidal (Secrétaire Générale DSDEN), Mme Cornet (IEN ASH), M. BONNAUD (DOSPE11)

Organisations syndicales (UNSA, FSU, FO, SNALC)

Représentants des usagers : FCPE

DDEN

…

Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental présente ses meilleurs vœux aux autres membres du CDEN malgré le contexte particulier dans lequel il se tient : il est assuré à la fois en présentiel et en distanciel, et est décalé dans le temps. Prévu initialement pour se tenir le 1e décembre 2021, il a été reporté parce que Monsieur le Vice-Président, étant touché par le covid, était à l'isolement.

Lecture des déclarations préliminaires : FSU, FO, UNSA, FCPE, SNALC.

En réponse aux déclarations, Madame la Secrétaire Générale précise qu'elle ne commentera pas les réflexions qui portent sur la gestion nationale et rappelle qu'il y a bien une DASEN pour l'Aude, qu'elle assure cette fonction.

Monsieur le Vice-Président ajoute que le Département a fait un effort financier à hauteur de 630 000€ dans le contexte de l'épidémie.

Deux avis sont présentés par les organisations syndicales et la FCPE (voir document joint)

Avis n°1 :

« […] Les membres du CDEN se prononcent donc pour une autre gestion de l'épidémie à l'Ecole avec les moyens et les protections pour faire face à la crise en élaborant un protocole viable et qui ne mette pas en difficulté les personnels sur la gestion des cas positifs, des cas contacts et des campagnes de tests préventifs, en dotant d'équipements de protection les personnels, les écoles et les établissements et en attribuant les moyens

humains nécessaires notamment par la création de postes via les listes complémentaires tout en programmant dès maintenant un collectif budgétaire. »

Monsieur le Vice-Président ajoute une déclaration qui vient en appui de cet avis.

Avis adopté à l'unanimité.

Madame la Secrétaire Générale précise que la crise sanitaire est difficile pour tout le monde, que l'épidémie, du fait de la forte contagiosité du variant « omicron », déstabilise notre système. L'administration ne méconnaît pas les difficultés et essaie d'y répondre au mieux. Les annonces du gouvernement seront suivies d'effet. **10 contractuels sont recrutés en renfort du 1e degré** sur l'Aude. Une cellule départementale spécifique a été créée, des médiateurs Lutte Anti-Covid viennent renforcer également le personnel administratif, et les services de santé sont très mobilisés. Pour les AED un renfort en heures ou d'équipes vont être mis en place. **L'équipement en capteurs de CO2 se développe** : actuellement la subvention n'en est que partielle mais certaines communes sont en train de doter progressivement les écoles.
Les autotests sont en cours de livraison à la DSDEN, ainsi que les masques, y compris FFP2, qui seront mis à disposition sur demande.

Pour le SNALC la réponse est toujours insuffisante au regard de la situation : elle repose sur des promesses et sur des recrutements très en dessous des besoins.

Avis n°2 :

« Les membres du CDEN se prononcent donc pour des recrutements en urgence d'AESH en fonction des besoins qui seront évalués en lien avec les représentants des personnels. »

Avis adopté à l'unanimité.

Madame la Secrétaire Générale donne des précisions concernant la gestion de l'inclusion.

Elle dit gérer personnellement les réclamations des familles, que le service ASH est pleinement mobilisé. Le corps des AESH n'est selon elle pas si mal traité même si tout n'est pas encore suffisant. Nombre d'AESH ont vu leur quotité passer de 20h à 24h dans l'académie, en anticipation des annonces gouvernementales. Il y a également eu trois revalorisations salariales successives, avec la création d'une grille d'échelonnement, des actions de formation, la mise en place de référents AESH pour accompagner les pratiques. Il y a donc bien des choses qui sont faites. Madame la Secrétaire Générale réagit par ailleurs à notre déclaration liminaire et **invite le SNALC à prendre contact avec ses services pour étudier les situations évoquées.** N'hésitez donc pas à nous confier vos

demandes et comptez sur le SNALC pour aller exposer vos difficultés et obtenir des réponses adaptées !

La FCPE demande pourquoi l'on est passé en quelques années d'accompagnements individualisés à des accompagnements mutualisés. Un même AESH se retrouve bien souvent à devoir accompagner plusieurs enfants en même temps. Il est répondu que cela est réglementaire, que des évolutions réglementaires sont attendues…

Les OS ajoutent que ce discours de défense de l'Education Nationale est vu et revu mais qu'on n'y croit plus. S'il y a bien des avancées, il n'y a cependant pas assez de personnels AESH. Est évoqué le cas de l'école de Bram : 10 élèves en situation de handicap, 4 ont un accompagnement individualisé, 6 sont notifiés pour un accompagnement mutualisé, mais n'ont personne pour l'instant. Est évoqué également le fait que des coordonnateurs PIAL démissionnent à cause de la surcharge de travail demandé sans heures dédiées et pour des raisons morales. Madame l'IEN ASH fait signe qu'il y en a seulement eu 2. (Pour le SNALC, 2 démissions de coordonnateurs c'est en fait un peu beaucoup…) Et concernant la revalorisation évoquée, les OS indiquent qu'elle a été revue deux fois car elle était en-dessous du SMIC…

<u>Affaires relevant de la compétence du Département :</u>

1) **Bilan de rentrée**

Budget collèges : 18,4 millions €/an, 34% de ce budget finance la mise à disposition de personnels du Département, et 66% la dotation d'équipements.

309 **agents** titulaires sont répartis sur les 28 collèges audois, 120 pour la restauration, 122 pour l'entretien, 38 pour la maintenance technique et 29 pour des postes d'accueil. Ont été en outre créés 4 postes supplémentaires pour assurer les préconisations de sécurisation sanitaire et 15 agents remplaçants ont été recrutés.

En septembre, le taux d'absentéisme était de moins de 1%, mais on constate une dégradation depuis du fait de la vague épidémique actuelle. Aujourd'hui 111 agents sont absents, 76 sont remplacés par des personnels en CDD. Il reste donc 35 postes découverts, ce qui correspond à 10% d'absentéisme. Au collège de Varsovie cela a posé problème et il a été nécessaire de fermer pendant une semaine l'internat. Les efforts sont faits pour assurer en priorité la restauration.

Concernant le **numérique éducatif**, un budget de 500 000 € a été alloué à l'achat de PC en 2021. 16% du parc est renouvelé chaque année et 10% des écrans, de manière à ne pas conserver un poste au-delà de 6 années. Le réseau est géré par la société Cogitis pour 500 000€ par an. 24 collèges sont raccordés à la fibre, 3 sont inéligibles (Chalabre, Cuxac,

Rieux). Le débit devrait également augmenter en 2022, pour passer de 20Ga à 50 ou même 100.

Pour le budget 2022 le souhait est de faire un effort particulier (750 000€) pour investir sans des vidéoprojecteurs, du matériel visio…

On a constaté **l'augmentation du nombre de SMS (service « contact everyone »)** qui est passé de 1,2 millions en 2019 à 2,4 au 2021 (lié sans aucun doute aux consignes sanitaires qui sont transmises par ce biais aux familles) Cela représente une charge croissante pour le Département, 140 000€ en 2021.

Concernant l'ENT, le Département a assumé le surcoût lors du passage à 75000 téléconnexions simultanées.

Soutien de projets éducatifs :

50 000€ pour les 28 projets fédérateurs,

12 000€ alloués d'autre part pour un appel à projet thématique (thème lutte contre les discriminations) répartis entre les 8 projets présentés. Il y a eu peu de participation, ce qui est sans doute lié à la crise sanitaire. Le Département souhaite travailler à un projet du même type dont le format et le contenu restent à définir mais qui tournerait autour de la laïcité et de la République.

Collège au théâtre a concerné en 2021 3000 élèves, Collège au cinéma 7760 élèves de 17 collèges.

Programme Plein Air : a concerné 11067 jeunes dont 2531 collégiens.

Partenariat UNSS : organisation de raids communs pour les cycles 3 et collèges (mais ouvert à tout public par le biais associatif)

Chèques Passerelle pour les élèves boursiers.

2) **Bilan et programmation des opérations de travaux**

Ils ont porté sur l'accessibilité, la végétalisation des cours, les systèmes de chauffage, mais aussi sur le bâti (création d'une salle de lancement pour l'atelier SEGPA de Delteil, réaménagement des cuisines pour Sigean, rénovation d'un bloc sanitaire à J. Anglade…), l'amélioration des réseaux informatiques. Une attention particulière sera portée en 2022 sur les services de restauration car l'on constate une augmentation du nombre de DP.

Les projets de travaux à venir sont ensuite présentés : collège Alain, restaurant au Bastion, rénovation énergétique à V. Hugo, extension du collège de Couiza, isolation thermique (G. Bonheur, Montesquieu)…

Une liste des travaux et du budget sera envoyée aux OS après vote (en mars/avril)

Est évoquée l'augmentation possible des **factures d'énergie**. Monsieur le Vice-Président indique que la dotation intègre la consommation de l'année précédente, mais que si elle s'avérait insuffisante, elle pourrait être complétée (de manière ponctuelle).

Est évoquée la possibilité d'installer des **panneaux solaires** pour faire baisser la facture énergétique : actuellement deux collèges en sont équipés (Alaric et Brassens), mais ce type d'installation pose des problèmes de sécurité, notamment rend impossible l'accès au toit en cas d'incendie.

Un **bilan concernant les transports scolaires** est ensuite présenté par Mme Chabert pour la Région Occitanie.
La FCPE souligne l'inégalité de traitement entre les élèves « non ayant-droits », élèves qui étudient dans un autre établissement que celui de secteur : certains n'ont pas le choix et se retrouvent à payer pour aller étudier.

3) Modification de la sectorisation pour la rentrée 2022/2023

- Communes de Labastide-en-Val, Taurize et Villetritouls

Il est proposé au CDEN d'émettre un avis permettant au Département de rattacher les élèves des communes de Labastide-en-Val, Taurize et Villetritouls au collège Gaston Bonheur de Trèbes, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Les communes du secteur ont souhaité être rattachées au collège de Trèbes, notamment pour réduire le temps de trajet scolaire. Les effectifs sont peu nombreux et l'impact faible sur celui des collèges concernés.

Avis adopté à l'unanimité.

- Commune de Saint Couat du Razès

Il est proposé au CDEN d'émettre un avis permettant au Département, de rattacher les élèves de la commune de Saint Couat du Razès au collège Antoine Pons, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023. Les effectifs sont également très limités et l'impact faible sur celui des collèges concernés.

Avis adopté à l'unanimité.

- Commune de Val de Lambronne

Il est proposé au CDEN d'émettre un avis permettant au Département, de rattacher les élèves de la commune de Val de Lambronne au collège Antoine Pons, à compter de la

rentrée scolaire 2022-2023. La volonté est de renforcer les effectifs du collège de Chalabre.

Avis adopté à l'unanimité.

4) Questions diverses

Ratio dotation collèges publics/privés sous contrat : 5 établissements privés sous contrats se voient dotés de 1 325 000€, et les 28 collèges publics 3 500 000€. En fait la dotation des collèges publics s'entend sans compter la masse salariale que représentent les agents. Pour comparer, une procédure de calcul évalue le forfait externat d'un élève : dans le public 2130€, dans le privé 675€.

Dérèglement climatique : les bâtiments scolaires vont devoir s'adapter. Pour le moment débitumisation de cours, mais le Département travaille sur ce sujet qui lui tient à cœur. L'ensemble des travaux en cours sont guidés par cet impératif. Pour le bâti ancien les travaux concernent la rénovation énergétique des bâtiments. Il y a d'autre part l'installation de chaudières bois, la désimperméabilisation et végétalisation des cours ou parkings. Enfin les projets éducatifs soutenus portent souvent sur les questions de développement durable. Dernièrement les éco-délégués ont été reçus pour déployer ce genre de projets pédagogiques dans les établissements.

Affaires relevant de la compétence de l'Etat

5) Bilan de rentrée

Depuis 10 ans le **1e Degré connaît une baisse d'effectifs**, dans l'Aude mais aussi au niveau national. Entre 2016 et 2021, il y a une diminution de 2300 élèves, ce qui représente 8% de la population scolaire. La baisse est un peu plus sensible sur le secteur de Carcassonne. Les **effectifs par classe ont également diminué**. Les niveaux les plus impactés étant le préélémentaire, cette baisse va se répercuter sur l'élémentaire dans les années à venir quand la cohorte va monter.

Pour les collèges, les effectifs étaient en augmentation mais il y a eu un arrêt brutal en 2021, avec une **diminution de 222 élèves**. Les rentrées à venir vont suivre cette tendance.

Pour les **lycées, les effectifs sont stables depuis 2017, avec une légère hausse en 2021**. La voie professionnelle a connu une importante baisse (90 élèves), peut-être parce que l'affectation informatisée a dirigé ces élèves vers une 2deGT selon leurs premiers vœux.

Les baisses d'effectifs sont mises en parallèle avec **l'augmentation des effectifs dans le privé**. M. le Chef de Division précise que lors du passage entre le 1e et 2d degré, les familles ont le choix entre le collège de secteur, une dérogation ou le passage dans un établissement privé. Dans ce cas les motivations du choix ne sont pas connues, contrairement au régime dérogatoire. Il y a eu cette année moins de demandes de dérogations. Les dérogations qui n'ont pas été accordées ne l'ont pas été en général pour absence de pièces justificatives adéquates.

Concernant les **élèves qui sont instruits en famille**, les OS demandent si leurs retours éventuels dans les écoles et collèges ont été pris en compte, du fait qu'à la rentrée l'instruction en famille sera soumise à autorisation et que certains n'obtiendront peut-être pas cette autorisation. Mme la Secrétaire Générale indique qu'ils ont été pris en compte et que des contrôles seront faits ainsi qu'une pédagogie avec les familles pour les aider à passer du régime déclaratif au régime d'autorisation préalable. L'instruction par le CNED réglementé a d'autre part baissé après le pic de 2020-2021.

Est évoqué le processus de **sectorisation**. Il n'y a pas de commission car cela relève des compétences des communes qui font leur possible pour qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur le fonctionnement des classes (le maire et le directeur de l'école sont contactés). Il faut ensuite passer par le Conseil Municipal puis demander l'avis du CDEN. Les modifications votées ce jour ont été préparées depuis 2 ans.

Les résultats sont en baisse pour le Bac général, pour le Bac technologique et pour le Bac professionnel. Le taux de réussite dans le département reste cependant supérieur à 90%.

Mme Cornet fait un bilan de la **gestion de l'inclusion.**

2566 élèves en situation de handicap (mais ce chiffre évolue au gré de nouvelles notifications, et il y a beaucoup de mouvements d'arrivées et départs d'élèves vers l'Hérault ou le Lauraguais.)

On constate une nette augmentation du nombre de dossiers traités.
306 élèves sont scolarisés en classe ULIS écoles, 269 en ULIS collège, 71 dans 5 ULIS Lycée.
1392 élèves ont une notification d'accompagnement, **32% pour un accompagnement individualisé, 68% pour un accompagnement mutualisé.**

Le guide PIAL précise bien la différence entre un accompagnement individualisé ou mutualisé : l'accompagnement individualisé est réservé aux élèves qui ont besoin d'une attention soutenue et continue pour un handicap généralement lourd et invalidant. Pour les autres l'accompagnement est mutualisé. Depuis dix ans **il n'y a plus d'affectation de**

temps car c'est une équipe qui entoure l'élève, en fonction des besoins et **d'après l'évaluation des enseignants**.

Le service ASH est très réactif, les familles sont au cœur du système. Chaque PIAL est accompagné par les services ASH, que ce soient les pilotes, les enseignants référents ou les coordonnateurs, pour permettre des ajustements au cas par cas.
Les missions et statuts des AESH ont évolué, la CDIsation a par exemple été une grande avancée, et leur formation accompagnée notamment par des visio flash.
Mme l'IEN ASH précise **qu'un rapport d'expertise concernant les PIAL sera transmis**, et que même si certaines choses sont perfectibles, il y a des avancées.
Les OS répondent que ce discours du « tout va bien » ne passe plus, que la vérité est qu'il n'y a pas assez d'argent. Les OS réclament les chiffres exacts de la situation, et surtout de pouvoir enfin travailler avec la DSDEN pour arriver à améliorer les problèmes repérés.

Madame la Secrétaire Générale indique qu'elle relaiera ces demandes, précise que **20 enfants sont en attente d'un accompagnement individualisé et 96 d'un mutualisé**.

Les parents d'élèves expriment leur désarroi, notamment concernant les retards de dotation de matériel adapté, en signalant que les enfants attendent ce matériel pour passer très prochainement des examens. Selon eux, l'inclusion se réduit à des miettes, souvent les parents ne sont pas inclus dans les discussions.

Le SNALC ajoute que certains élèves même redoublent pour mieux négocier leur passage dans la classe supérieure grâce à l'aide d'un AESH mais l'attendent et ont donc redoublé pour rien. **A la demande du SNALC,** Mme l'IEN ASH précise qu'il n'y a **pas dans les textes de minimum ni de maximum d'heures d'accompagnement pour un accompagnement mutualisé.** Pour le SNALC c'est une énième aberration : on ne peut décemment pas appeler accompagnement ou inclusion un suivi d'une ou deux heures hebdomadaires.

6) Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Pour information il est indiqué que M. PUIG est **maintenu dans sa fonction de DDEN** pour les écoles de Cascatel et Villeneuve des Corbières.

Pour information également sont précisées les **modifications** suivantes :
Mme MAUREL (ajoute de l'école primaire de Sigean)
Mme TESSIER (ajoute de l'école maternelle J. Prévert à Limoux)
Mme PEREZ (école de Camplong d'Aude à la place de l'école de Montlaur)
M. MALFAIT (école de Val de Dagne à la place de l'école de Montlaur)
M. GELY (ajout de l'école primaire Marie Catala à Port Leucate)

7) Rythmes scolaires

Les changements d'horaire pour l'école Jules Ferry d'Espéraza sont adoptés à l'unanimité.

8) Questions diverses

Elèves non francophones, quelles évolutions ?
Cela représente pour le 1e Degré 64 élèves, 90 élèves en collège, 16 en lycée. Les chiffres sont stables, les arrivées concernent plutôt les écoles et plutôt sur les secteurs Carcassonne-Castelnaudary. Le CTSD donnera plus d'éléments à ce sujet. En général ces élèves sont en UPE2A et quand cela n'est pas possible la ressource est un enseignant payé en HSA gérées par le CASNAV.

Recrutements listes complémentaires : pas d'information pour le moment en dehors des contractuels.

Y a-t-il un **Dispositif d'Auto-Régulation** dans l'Aude ? pas encore.

Est-ce qu'il est envisagé d'augmenter les ressources type **IME, ITEP** ? Cela est de la compétence de l'ARS. Pas de nouvelle ouverture prévue, mais **de nouvelles places** vont être financées. 2 commissions d'affectation ont eu lieu en juin et septembre et ont permis de nouvelles entrées. Les prochaines auront lieu aux mêmes dates.

Nombre de postes AESH non pourvus : le recrutement est toujours en cours, il n'y a donc pas de chiffre précis. Il y a eu 2 ou 3 démissions pour lesquelles un recrutement est en cours.

Liste des coordonnateurs de PIAL, du nombre d'AESH par PIAL : il n'est pas sûr que cela sera communiqué mais Mme la Secrétaire Générale prend note de ces demandes.

Les représentants du **SNALC** au CDEN de l'Aude

snalc
de l'ecole au supérieur